

L'ajournement

Toutefois, je tiens à dire à la Chambre qu'aucun programme de biens d'équipement n'a été annulé ou modifié par suite de la crise du Golfe.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée

être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)
